



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : 5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)  
**Description du produit** : Durcisseur.  
**Type de produit** : Liquide.  
**UFI** : AF30-D04W-P005-9XDE

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Usage industriel Professional use	
Utilisations non recommandées	Raison
Utilisations des consommateurs	Le produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

RUST-OLEUM EUROPE  
Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique  
No de téléphone: +32 (0) 13 460 200  
N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited  
Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni  
No de téléphone: +44 (0) 191 4106611  
N° fax: +44 (0) 191 4920125  
enquiries@tor-coatings.com

**Adresse courriel de la  
personne responsable de  
cette FDS** : rpmeurohas@rustoleum.eu

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

#### Organisme consultatif/centre antipoison national

**Téléphone** : ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)

#### Fournisseur

**Téléphone** : +33 975181407

**Heures d'exploitation** : 24 / 7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Acute Tox. 4, H302

Skin Corr. 1B, H314

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

Repr. 1B, H360Fd

Aquatic Chronic 2, H411

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger**

: Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

**Généralités**

: Non applicable.

**Prévention**

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention**

: P391 - Recueillir le produit répandu.  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage**

: P405 - Garder sous clef.

**Élimination**

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Ingrédients dangereux**

: alcool benzylrique  
nonylphénol  
2-pipérazine-1-yléthylamine  
m-phénylenebis(méthylamine)  
4,4'-isopropylidènediphénol  
Phenol, 4-nonyl-, branched

**Éléments d'une étiquette complémentaire**

: Non applicable.

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 2: Identification des dangers

**Éléments d'une étiquette complémentaire :** Non applicable.

**Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006**

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Réserve aux utilisateurs professionnels.

### Exigences particulières d'emballage

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile d'un danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Product meets the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

**3.2 Mélanges** : Mélange  
France

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Type
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332	[1]
nonylphénol	REACH #: 01-2119510715-45 CE: 246-672-0 CAS: 25154-52-3 Indice: 601-053-00-8	≤10	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361fd Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1] [5]
2-pipérazine-1-yléthylamine	REACH #: 01-2119471486-30 CE: 205-411-0 CAS: 140-31-8 Indice: 612-105-00-4	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
m-phénylenebis(méthylamine)	REACH #: 01-2119480150-50 CE: 216-032-5	≤10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314	[1] [2]

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

4,4'-isopropylidènediphénol	CAS: 1477-55-0 Indice: 216-032-5  REACH #: 01-2119457856-23 CE: 201-245-8 CAS: 80-05-7 Indice: 604-030-00-0	≤10	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360F STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
Phenol, 4-nonyl-, branched	CE: 284-325-5 CAS: 84852-15-3 Indice: 601-053-00-8	≤10	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1] [5]
1-phénoxypropane-2-ol	REACH #: 01-2119486566-23 CE: 212-222-7 CAS: 770-35-4	≤10	Eye Irrit. 2, H319	[1]
<b>Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.</b>				

#### Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance d'une préoccupation équivalente

[6] Divulgaration supplémentaire pour cause de politique d'entreprise

<b>SCL (Les limites de concentration spécifiques)</b> Non applicable.	Non applicable.
--	-----------------

<b>ATE (estimations de la toxicité aiguë)</b> Non applicable.	Non applicable.
--	-----------------

<b>Nanofomes</b> <b>Caractéristiques des particules</b> Ce produit ne contient pas de nanomatériaux.	<b>Taille des particules</b> Non applicable.
--	---

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

## SECTION 4: Premiers soins

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

### 5.3 Conseils pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.
- Autres informations** : Aucun danger inhabituel en cas d'incendie

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### 6.2 Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

### 6.4 Références à d'autres sections

- : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manutention et stockage

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques.

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).



## SECTION 7: Manutention et stockage

**Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

### Directive Seveso - seuils de déclaration

#### Critères de dangerosité

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de notification de sécurité
E2	200 tonne	500 tonne

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions particulières au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. Les renseignements sont fournis en fonction d'utilisations prévues typiques du produit. D'autres mesures peuvent être requises pour la manutention en vrac ou autres utilisations qui pourraient accroître de manière importante l'exposition des travailleurs ou le rejet dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### France

Nom du produit ou de l'ingrédient	Valeurs limites d'exposition
m-phénylènebis(méthylamine)	<b>Ministère du travail (France, 3/2016). Remarques: Ministry of Labour (Brochure INRS Ed 984, July 2012). Indicative exposure limits</b> STEL: 0,1 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.
4,4'-isopropylidènediphénol	<b>Ministère du travail (France, 10/2016). Remarques: Labour Act , Art 4412-149 (Regulatory binding exposure limits)</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussière

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou toute autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et



## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

### DNEL/DMEL

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
alcool benzylique	DNEL	Court terme Cutané	47 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	450 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	9,5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	90 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	28,5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	40,55 mg/m <sup>3</sup>	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Orale	25 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	5,7 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	8,11 mg/m <sup>3</sup>	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique

### PNEC

Nom du produit ou de l'ingrédient	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Marin	0,1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	0,527 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sol	0,456 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	39 mg/l	Facteurs d'Évaluation

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

#### **Mesures d'hygiène**

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

### Protection de la peau

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.

Le temps de percement doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement.

Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon.

La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. > 8 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile (0.5mm)

La recommandation quant aux types de gants à porter pour la manipulation de ce produit est basée sur les informations provenant de la source suivante : EN374.

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	: Liquide. [Pâte.]
<b>Couleur</b>	: Noir. [Pâle]
<b>Odeur</b>	: Amine. [Faible]
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	: Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	: Non pertinent en raison de la nature du produit.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et heat. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé jusqu'à décomposition.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: >100°C (>212°F) [ISO EN DIN 1523 / DIN 53213-1]
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non pertinent en raison de la nature du produit.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 8 à 11 [OECD 122]
<b>pH : Justification</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Partiellement soluble dans les substances suivantes: acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non pertinent en raison de la nature du produit.
<b>Taux d'évaporation</b>	: <1 (acétate de butyle = 1)
<b>Densité relative</b>	: 1,35 à 1,45 [DIN 53217]
<b>Densité</b>	: 1,4 g/cm <sup>3</sup> [20°C (68°F)] [DIN 53217]
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et heat. Aucun danger inhabituel en cas d'incendie
<b>Propriétés oxydantes</b>	: Non disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>	
<b>Taille médiane des particules</b>	: Non applicable.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**10.5 Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Données toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	4,178 mg/l	4 heures
nonylphénol	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	2140 mg/kg	-
m-phénylenebis (methylamine)	DL50 Orale	Rat	580 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	1900 mg/m <sup>3</sup>	1 heures
4,4'-isopropylidènediphénol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	700 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1,34 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
Phenol, 4-nonyl-, branched	DL50 Orale	Rat	980 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	200 ppm	4 heures
1-phénoxypropane-2-ol	DL50 Orale	Rat	1200 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5400 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	2830 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Nocif en cas d'ingestion.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)	500	N/A	N/A	N/A	N/A
alcool benzylique	500	N/A	N/A	N/A	4,178
nonylphénol	580	2140	N/A	N/A	N/A
2-pipérazine-1-yléthylamine	500	300	N/A	N/A	N/A
m-phénylenebis(methylamine)	930	N/A	4500	11	1,5
Phenol, 4-nonyl-, branched	1300	N/A	N/A	N/A	N/A
1-phénoxypropane-2-ol	2830	N/A	N/A	N/A	N/A

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Modérément irritant	Cochon	-	100 Percent	-
	nonylphénol	Lapin	-	500 milligrams	-
2-pipérazine-1-yléthylamine	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
m-phénylenebis	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50	-

## SECTION 11: Données toxicologiques

(methylamine)	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	Micrograms 24 heures 750	-
4,4'-isopropylidènediphénol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	Micrograms 24 heures 250	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	Micrograms 24 heures 500	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	milligrams 250	-
Phenol, 4-nonyl-, branched	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	milligrams 100	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	milligrams 24 heures 500	-

### Conclusion/Résumé

- Peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
**Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Sensibilisation

#### Conclusion/Résumé

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

#### Conclusion/Résumé

- : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylque	Négatif - Orale - TD	Rat	-	103 semaines; 5 jours par semaine

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Phenol, 4-nonyl-, branched	-	Positif	Positif	Rat	Orale: 150 mg/kg	-

- Conclusion/Résumé** : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Tératogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylque	Négatif - Voie d'exposition non signalée	Souris - Femelle	550 mg/kg	-

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

## SECTION 11: Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
4,4'-isopropylidènediphénol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané.  
Voies d'entrée non probables : Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## SECTION 11: Données toxicologiques

<b>Généralités</b>	: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	: Non disponible.
<b>Autres informations</b>	: Non disponible.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique	Aiguë CE50 770 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 646 mg/l	Poisson - Leuciscus idus	48 heures
	Aiguë CL50 460000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
nonylphénol	Aiguë CE50 203 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Aiguë CL50 0,18 mg/l Eau douce	Daphnie spec. - Daphnia magna	48 heures
	Chronique NOEC 694 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 901 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
m-phénylènebis (methyldamine)	Chronique NOEC 24 µg/l Eau douce	Daphnie spec. - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 10 à 100 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
4,4'-isopropylidènediphénol	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 1000 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CE50 1,506 mg/l Eau de mer	Algues - Prorocentrum minimum - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 2700 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 7,75 mg/l Eau douce	Daphnie spec. - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 50,4 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sinica	48 heures
	Aiguë CL50 1,34 mg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 4600 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 3,5 mg/l Eau de mer	Poisson - Rivulus marmoratus - Embryon	96 heures
	Chronique NOEC 2 mg/l Eau douce	Algues - Chlorolobion braunii - Phase de croissance exponentielle	4 jours
	Chronique NOEC 10 µg/l Eau de mer	Crustacés - Tigriopus japonicus - Nauplius	21 jours
	Chronique NOEC 30 µg/l Eau douce	Daphnie spec. - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0,2 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus - Adulte	90 jours
Phenol, 4-nonyl-, branched	Aiguë CE50 0,03 mg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	72 heures
	Aiguë CE50 0,027 mg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CL50 0,047 mg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia	48 heures



## SECTION 12: Données écologiques

1-phénoxypropane-2-ol	Aiguë CL50 135,1 µg/l Eau douce	- Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Poisson - Lepomis macrochirus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique CE10 0,012 mg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Chronique NOEC 0,024 mg/l	Daphnie spec.	21 jours
	Chronique NOEC 0,006 mg/l	Poisson	91 jours
	CE50 74,5 mg/l	Algues	72 heures
	CL50 370 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	CL50 280 mg/l CL50 215 à 464 mg/l	Poisson Poisson	96 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
alcool benzylique Phenol, 4-nonyl-, branched	OECD 301A	96 % - Facilement - 21 jours	-	-
	OECD 301B	78 % - 40 jours	-	-
	OECD 301B	48,2 % - 35 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
alcool benzylique Phenol, 4-nonyl-, branched	-	-	Facilement
	-	50%; 0.3 jour/jours	-

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
alcool benzylique	0,87	-	faible
nonylphénol	3,28	154,88	faible
2-pipérazine-1-yléthylamine	-1,48	-	faible
m-phénylenebis (methylamine)	0,18	2,69	faible
4,4'-isopropylidènediphénol	3,4	20 à 67	faible
Phenol, 4-nonyl-, branched	5,4	740	élevée
1-phénoxypropane-2-ol	1,41	0,776	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Liquide non volatil

### 12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.7 Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques.

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.








**Déchets Dangereux** : Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet
08 01 11*	waste paint and varnish containing organic solvents or other hazardous substances

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN2735	UN2735	UN2735	UN2735
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (2-pipérazine-1-yléthylamine, nonylphénol)	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (2-pipérazine-1-yléthylamine, nonylphénol)	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (2-pipérazine-1-yléthylamine). Polluant marin (nonylphénol)	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (2-pipérazine-1-yléthylamine, nonylphénol)
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	8  	8  	8  	8 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Oui.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

<p><u>Autres informations</u></p>	<p>La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. <b>Quantité limitée</b> ≤ 1L <b>Code tunnel</b> (E)</p>	<p>La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.</p>	<p>La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. <b>Urgences</b> F-A, S-B <b>Remarques</b> : ≤ 1L: Quantité limitée - IMDG 3.4</p>	<p>La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport. <b>Limitation de quantité</b> Avion-passagers et avion-cargo: 1 L. Directives du conditionnement 851. Avion-cargo uniquement: 30 L. Directives du conditionnement 855. Quantités limitées - Avion-passagers: 0,5 L. Directives du conditionnement Y 840.</p>
-----------------------------------	---	---	--	---

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**14.7 Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Propriété intrinsèque	Nom des ingrédients	Statut	Numéro de référence	Date de révision
Substance d'une préoccupation équivalente pour l'environnement	nonylphénol	Référencé	-	19/12/2012

Substances extrêmement préoccupantes

Propriété intrinsèque	Nom des ingrédients	Statut	Numéro de référence	Date de révision
Toxique pour la reproduction Substance d'une préoccupation équivalente pour l'environnement	4,4'-isopropylidenediphenol; bisphenol A; BPA	Recommandé	ED/01/2018	1/10/2019
	4-nonylphenol, branched and linear substances with a linear and/or branched alkyl chain with a carbon number of 9 covalently bound in position 4 to phenol, covering also UVCB- and well-defined substances which include any of the individual isomers or a combination thereof 4-nonylphénol ramifié	Eligible (à la procédure d'autorisation)  Eligible (à la	ED/169/2012  -	19/12/2012  19/12/2012

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

procédure  
d'autorisation)

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Réserve aux utilisateurs professionnels.

### Autres Réglementations CE

**COV** :  
**COV du produit prêt à l'emploi** : 2004/42/EC - IIA/j: 500g/l (2010). <= 1g/l VOC.  
**Industrial emissions (integrated pollution prevention and control) - Air** : Non inscrit  
**Industrial emissions (integrated pollution prevention and control) - Water** : Non inscrit

### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/CE)

Non inscrit.

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Annexe	Nom des ingrédients	Statut
Annexe I - Partie 1	Nonylphenols	Référencé
Annexe I - Partie 2	Nonylphenols	Référencé
	Nonylphenols	Référencé
	Nonylphenols	Référencé

### les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit est réglementé en vertu de la directive Seveso.

### Critères de dangerosité

Catégorie

E2

### Réglementations nationales

Nom du produit ou de l'ingrédient	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Remarques
4,4'-isopropylidènediphénol	Limites d'exposition professionnelle - France	Bisphénol A (poussières inhalables)	Repro. R2	-

### France

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : 2-pipérazine-1-yléthylamine (RG 49)

**Installations classées** : Non disponible.

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

- Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné
- Remarque** : Non disponible.
- Références** : Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail  
Code du travail: Valeurs limites d'exposition réglementaires ou recommandées : Art. R231-55 à Art. R231-55-3.  
Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2020/878  
RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

### Réglementations Internationales

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des ingrédients	Statut
Non inscrit.		

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Nom de la liste	Nom des ingrédients	Statut
Non inscrit.		

Code NC : 3208 90 91 90

#### Liste d'inventaire

- Australie** : Indéterminé.
- Canada** : Indéterminé.
- Chine** : Indéterminé.
- Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.  
**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.
- Philippines** : Indéterminé.
- République de Corée** : Indéterminé.
- Taïwan** : Indéterminé.
- Thaïlande** : Indéterminé.
- Turquie** : Indéterminé.
- États-Unis** : Indéterminé.
- Viêt-Nam** : Indéterminé.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

- Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 16: Autres informations

CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 SGG = Groupe de séparation  
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Jugement expert
Skin Corr. 1B, H314	Jugement expert
Eye Dam. 1, H318	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
Repr. 1B, H360Fd	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert

### Texte complet des phrases de danger abrégées

#### France

#### Texte complet des phrases de danger abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet des classifications [CLP/GHS]

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 1B	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT SE 3	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 31/05/2021

Date d'édition/ Date de révision : 20/04/2021

5412 Prolexy enduit époxy (durcisseur)

## SECTION 16: Autres informations

**Date de publication précédente** : 20/04/2021

**Version** : 6

### Avis au lecteur

**REMARQUE IMPORTANTE:** Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT:** les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.